



Le 10 juillet 2020

L'Adjoint au Maire,  
Christophe LUPI-GRASSO

A

Mesdames, Messieurs,  
Chers riverains

N./Réf. : CLG/SLL/2020.7

Madame, Monsieur, cher riverain,

Nous sommes au regret de constater une infestation de puces dans quelques rucs du village (rue Carrierou Dou Cantoun et rue du Pontis).

Nous avons mandaté une entreprise spécialisée pour une intervention immédiate le mercredi 15 juillet 2020 à 22 heures. Ainsi, il ne vous sera pas possible d'entrer ni de sortir de votre logement pendant 4 heures suivant la diffusion des traitements phytosanitaires lors de cette intervention.

Les accès ne seront donc pas possibles entre 22 heures et 2 heures du matin. Des affiches seront apposées dans les rues concernées.

Pour que l'action de la commune soit efficace, il est impératif que de votre côté vous traitiez vos locaux (cave, escaliers, atelier) et que vous traitiez également vos animaux éventuels par des produits vétérinaires adaptés.

Seule l'union de nos actions conjointes nous permettra de traiter durablement cette situation.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, Cher riverain, l'expression de mes salutations distinguées.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, cher riverain, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

L'Adjoint au Maire,  
Christophe LUPI-GRASSO

Mesdames, Messieurs



Considérant l'infestation de puces rue des Pontis et Rue Carrierou dou Cantoun, la commune a mandaté une société qui interviendra à 22 heures le mercredi 15 juillet 2020.

Vu la diffusion des produits phytosanitaires, il ne vous sera pas possible :

- De rentrer ou sortir de votre logement ;
  - D'ouvrir les fenêtres
  - De faire fonctionner les climatisations
- Cela de 22 heures à 2 heures.

Pour que cette action soit efficace, il est impératif que chacun traite les parties privatives (caves, escaliers...) ainsi que les animaux domestiques.

Comptant sur votre compréhension,

Renseignements : 04 92 08 45 89.